



PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Vingt-Septième Conférence du PROE

19 - 21 septembre 2016
Alofi, Niue

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Nomination du Président et du Vice-président

Objet du document

1. Les articles 8.1 et 8.2 du *Règlement intérieur de la Conférence du PROE* stipulent que la présidence est assurée par un Membre désigné en suivant l'ordre alphabétique [anglais] lorsque le Secrétariat est l'hôte de la Conférence et par le pays ou territoire hôte dans les autres cas.
2. La **présidence** de la vingt et unième Conférence du PROE sera donc assurée par son territoire hôte, les **Niue**.

Contexte

3. L'article 8.3 prévoit en outre que les Membres assurent la vice-présidence à tour de rôle et par ordre alphabétique, que le Secrétariat soit ou non l'hôte de la Conférence. La **vice-présidence** de la dernière Conférence ayant été assurée par **Cook Islands**, c'est donc au tour des **Federated States of Micronesia** d'assumer ce rôle pour la vingt-septième Conférence du PROE.

Recommandation

4. La Conférence est invitée à :
 - **nommer** le représentant de **Niue** en tant que **Président** ; et
 - **nommer** le représentant des **FSM** en tant que **Vice-président**.
